

## BLACK AC

### PEINTURE BITUMINEUSE SOLVANTÉE USAGE PROFESSIONNEL

**BLACK AC** est une préparation à base de composés bitumineux d'hydrocarbures, de dope à base de tensio-actifs en milieu solvanté, de solvant facilitant l'application et régulateur de séchage.

#### CARACTERISTIQUES PHYSIQUES

Etat physique	: LIQUIDE VISQUEUX
Masse volumique	: 940 G/L ± 30 G/L
Odeur	: PEU VOLATILE, CARACTERISTIQUE DE BITUME
Aspect	: COULEUR NOIRE
Inflammabilité	: INFLAMMABLE - CLASSE A2
Extrait sec	: 65 % (+/-3%)
Point d'éclair	: 40°C
Vitesse de séchage	: 3 A 6 HEURES SUIVANT TEMPERATURE AMBIANTE
Pouvoir couvrant	: 150 A 200G/M <sup>2</sup> PAR COUCHE

#### PROPRIÉTÉS PRINCIPALES

**BLACK AC** est non miscible dans l'eau, diluable dans les solvants pétroliers. Basse tension superficielle à l'application et bonnes propriétés filmogènes permettant une répartition régulière sur la surface à protéger.

**BLACK AC protège** contre l'humidité et l'agression de l'environnement des surfaces et matériels, bétons, fers, bois, pieux, poteaux ...

**BLACK AC** protège, prolonge la durée de vie des matériaux, tels que par exemple les bois exposés aux conditions humides contre la pourriture.

#### MODES ET DOSES D'APPLICATION

##### **Applications :**

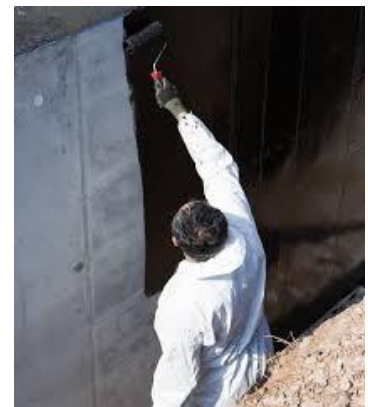
Pour obtenir un résultat optimum dans le cas de surfaces très poreuses, appliquer d'abord une couche d'imprégnation puis, après séchage, une couche de finition.

Pour des surfaces présentant des cavités, crevasses ou fissures, appliquer une couche d'imprégnation, obstruer ensuite les trous avec le mastic bitumineux et terminer par une couche de finition.

L'application en période de gel ne permettant pas d'obtenir un accrochage, une diffusion et un séchage satisfaisants sur les supports, **ne pas utiliser par températures inférieures à 0°C.**

Nettoyer et dépoussiérer les surfaces des particules non adhérentes aux supports. Les métaux doivent être exempts de graisse ou de corrosion.

Appliquer sur support sec à froid à la brosse, au rouleau ou au pistolet airless en 1 ou 2 couches croisées (selon la porosité du support). Laisser sécher entre chaque couche Nettoyer ensuite le matériel à l'aide d'un solvant pétrolier. **Ne pas rejeter à l'égout.**



## RECOMMANDATIONS



*H226 Liquide et vapeurs inflammables.*

*H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.*

*EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.*

*P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer. P261 Éviter de respirer les vapeurs. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière*

*Précautions inhérentes aux produits bitumineux solvantés de Classe de point d'éclair supérieure à 21°C et inférieure à 55 °C. Ne pas laisser à la portée des enfants. Refermer l'emballage après chaque utilisation. Stocker et utiliser dans un endroit frais et ventilé. Éviter tout contact avec la peau, les yeux. Éviter tous risques d'inhalation. Ne pas appliquer dans un endroit confiné. Utiliser les matériels de protection appropriés, gants, lunettes, tablier, etc... Nota : Le film formé ne résiste pas aux hydrocarbures, huiles, essence, gasoil.*

***Toujours effectuer au préalable, un essai avec la surface à traiter pour déterminer compatibilité et temps de contact appropriés.***

### EXTRAIT CONDITIONS DE VENTE :

#### **Assurance qualité ISO 9001**

Les conditions et durées de stockage peuvent modifier dans le temps les caractéristiques initiales des produits conditionnés, ainsi la **date limite d'utilisation optimale conseillée (DLUOC) est de un an**. En conséquence l'échange ou le remplacement de tout produit au-delà de cette DLUOC de un an ne pourra être effectué, le numéro de lot ou bon de livraison permettant la traçabilité.

Nota : Limite de garantie n'excédant pas le remplacement d'un produit reconnu défectueux. Fiche de sécurité sur simple demande selon décret 87200 du 27/03/1987 mis en vigueur au 01/01/1988.